

Le Président
Nos réf. : DASI n° 2026-A64

- Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou à la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
Vu la délibération n° 2019-53 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif du 16 décembre 2025 ;
Vu l'arrêté SA/GC 2026-A01 du 5 janvier 2026 ;
Vu les résultats du scrutin ouvert du 9 février 2026 (9h) au 10 février 2026 (15h) pour l'élection des **5 représentants des étudiants de l'Institut Maison des Sciences de Gestion**, tels qu'ils sont reproduits ci-après ;

A R R È T E

Article premier : Sont proclamés élus comme représentants **des étudiants de l'Institut Maison des Sciences de Gestion** :

Nom de la liste	Titulaires	Suppléants
1) Mathias BOUN	Mathias BOUN	Nisrine AKKARI
2) Mathias BOUN	Mazarine PEREZ-SUAU	Olivier HUSSON
3) Mathias BOUN	Aderomi ZINSOU	Manele BEMMOUSSAT
4) Sophie NEUTS	Sophie NEUTS	Sébastien BONNESOEUR
5) Julien GARETTE	Julien GARETTE	Pénélope PINETTE

Article 2 : La présente décision sera immédiatement affichée dans les locaux de l'Université.

Fait à Paris, le 11 février 2026

Stéphane BRACONNIER

Le recours à l'encontre de cette décision devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats.



Le Président

Nos réf. : DATI n° 2026-A65

- Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou à la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
Vu la délibération n° 2019-53 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif du 16 décembre 2025 ;
Vu l'arrêté SA/GC 2026-A01 du 5 janvier 2026 ;
Vu les résultats du scrutin ouvert du 9 février 2026 (9h) au 10 février 2026 (15h) pour l'élection d'**1 représentant du personnel de l'Institut Maison des Sciences de Gestion**, tels qu'ils sont reproduits ci-après ;

A R R È T E

Article premier : Est proclamé élu comme **représentant du personnel de l'Institut Maison des Sciences de Gestion**

1) Adrienne BURTON

Article 2 : La présente décision sera immédiatement affichée dans les locaux de l'Université.

Fait à Paris, le 11 février 2026

Stéphane BRACONNIER

Le recours à l'encontre de cette décision devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats.